



Code vestimentaire en formation médicale postdoctorale

Groupe concerné : Corps professoral, résidents et fellows en formation médicale postdoctorale

But : Décrire la tenue vestimentaire attendue des membres du corps professoral et des apprenants dans les milieux cliniques.

Dans le présent document, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Code vestimentaire en formation médicale postdoctorale (FMPD) dans les milieux cliniques

Le présent code vestimentaire s'applique aux membres du corps professoral, aux résidents et aux fellows en FMPD. Il établit des principes directeurs afin d'assurer l'adoption d'une tenue vestimentaire appropriée lors des rencontres cliniques avec des patients, standardisés ou réels.

Le présent code vestimentaire vise à faire en sorte que :

- les patients aient le sentiment de recevoir des soins d'une équipe clinique professionnelle. Notre tenue vestimentaire contribue grandement à mettre les patients en confiance quant à nos connaissances et à nos aptitudes.
- notre habillement soit conforme aux normes de santé et de sécurité des milieux cliniques, pour notre protection et celle des patients.

Généralités

De façon générale, il est attendu de tous les membres du corps professoral, les résidents et les fellows qu'ils présentent une tenue professionnelle lorsqu'ils sont en milieu clinique. Une tenue de type « professionnelle décontractée » constitue la norme.

Lignes directrices

Badge d'identité

- De façon à respecter les droits des patients, le badge d'identité doit être porté en tout temps, de manière visible.

Habillement

- La tenue doit être professionnelle et les vêtements doivent être soignés, propres et présentables en tout temps.
- Une tenue de type « professionnelle décontractée » (p. ex. chemise, polo, blouse, chandail, cardigan, pantalon, jupe, robe) est généralement appropriée.

- Dans les contextes qui s’y prêtent, on encourage le port de manches courtes et l’approche consistant à ne rien porter en dessous du coude.
- Les hauts très échancrés ou décolletés ne sont pas appropriés.
- Les vêtements doivent couvrir les jambes jusqu’au genou.
- Les normes vestimentaires peuvent varier d’un milieu à l’autre; des vêtements plus décontractés comme les jeans ou les shorts peuvent être appropriés, selon l’équipe et la situation.

Chaussures

- Les chaussures doivent être professionnelles et confortables (les chaussures de sport sobres sont acceptables).
- Les chaussures fermées sont obligatoires dans tous les milieux où l’on peut être exposé à des objets pointus ou tranchants et à des liquides biologiques.

Accessoires

- Les cravates et foulards sont à proscrire, puisqu’ils sont considérés comme des vecteurs de microbes et des sources potentielles d’infection.
- Les bijoux peuvent poser un danger et doivent être évités lors de la prestation de soins.
- Les faux ongles sont interdits, car ils nuisent à l’hygiène des mains.
- Dans les stages en chirurgie, le vernis à ongles écaillé ou tout vernis à ongles pourrait être interdit, selon la politique du milieu clinique.

Hygiène personnelle

- Les cheveux, la barbe et la moustache doivent être propres et soignés. Les cheveux longs doivent être attachés lors de la prestation de soins aux patients.
- Le parfum et l’eau de Cologne ne sont pas recommandés, car ils peuvent causer des nausées et des réactions allergiques chez certaines personnes.

Sarrau blanc

- Les sarraus blancs doivent être propres et repassés.
- La décision de porter ou non le sarrau doit être prise judicieusement, car dans certains milieux, ce vêtement peut créer une distance inutile avec les patients.
- Le sarrau blanc doit être retiré avant de quitter l’hôpital.

Uniformes chirurgicaux (*scrubs*)

- Les uniformes chirurgicaux sont la propriété de l’hôpital et ne doivent pas être portés à l’extérieur.

Organe approbateur : Comité sur la gouvernance de la formation médicale (C-MEG)

Date d’approbation : 2020-01-22